

Alès, le 25 octobre 2022

DGA Développement du Territoire
Affaire suivie par : Christel FIETKAU-GORDOT
Mail : scot@payscevennes.fr
Tél. : 04 66 56 43 05

Mairie de Saint-Jean-de-Ceyrargues

Le Village

30360 SAINT-JEAN-DE-CEYRARGUES

N/Réf : CR/PC/LP/CFG

Objet : Notification de la délibération relative à la procédure de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays des Cévennes

P.J. : Délibération n°CS2022_03_03

Monsieur le Maire,

Par délibération n°CS2022_03_03 du Comité Syndical du Pays des Cévennes en date du 20 octobre 2022, il a été prescrit la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays des Cévennes.

En application de l'article R143-15 du Code de l'Urbanisme, cette délibération doit être affichée pendant un mois dans les mairies des communes membres concernées.

Vous voudrez bien nous adresser un **certificat d'affichage** par mail à l'issue du délai imparti.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Maire**, l'expression de mes salutations distinguées.



**Le Président du Syndicat Mixte du Pays
des Cévennes**

Christophe RIVENQ